Saint-Brieuc : Malgré la tentative d’égorgement de son mari (qui souhaite devenir gendarme), elle veut donner une 2ème chance à son couple, sur conseil de l’imam

31/01/2020 à 16h05



Un homme de 22 ans et résidant à Saint-Brieuc était également jugé pour violences sur sa conjointe, entraînant une ITT de 30 jours.

Le 31 août, une voisine, alertée par les hurlements d’une femme, appelle les secours. Arrivés sur les lieux, les pompiers découvrent un champ de bataille et le visage ensanglanté de la femme gisant sur le sol, immédiatement dirigée vers l’hôpital.

Les constatations sont sans appel : elle perd son bébé suite à une fausse couche, des contusions cervicales suite à une tentative d’égorgement sont décelées, ainsi qu’une entorse nécessitant un plâtrage de la jambe et de multiples ecchymoses sur le corps.

Monsieur, vous êtes un violent, il va falloir vous canaliser, vous dites ne pas travailler, et vous ne cherchez pas de travail, que souhaitez vous faire de votre vie.

L’homme répond avoir “fait une demande pour devenir gendarme, j’aime bien ce métier”. La présidente reste perplexe.

“Que comptez vous faire avec madame ?”. Réponse : “On a été voir l’Imam, qui nous a bien conseillé, j’aime ma femme.” Interrogée à son tour, cette dernière se dit “d’accord pour qu’on recommence sur de bonnes bases”. Le procureur prend acte à nouveau et propose une peine de 8 mois de prison avec sursis. Le tribunal s’accorde sur le réquisitoire en condamnant le prévenu à cette peine assortie d’une mise à l’épreuve de 2 ans.

actu.fr